

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 21 novembre 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	35

Date de convocation  
15 novembre 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

**Objet de la délibération**

L'an deux mille cinq, le vingt et un novembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Le Pouget, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe – M. PIERRUGUES Georges - M. PONCE Jean Claude - Mme MARTIN Françoise - M. DEJEAN Maurice - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René – M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. MANEIRO Charles – M. C. CARCELLER - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean Paul - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean Louis - M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée.- M. DURAND Augustin - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

**Absents excusés :** M. CADILHAC Jean François - Mme FOURNEL Michèle - M. ANDRIEUX Jacques – M. GHIBAUT Jean-Pierre

**Absents :** - M. AGOSTINI Jean André - M. CABELLO Gérard – M. ARNAL Richard Claude - M. ROQUAIN Jean Michel - M. DELFAU Gérard - Mme VIVEN Isabelle - M. Jean François RUIZ

M. Jean François CADILHAC donne pouvoir à M. Manuel DIAZ  
Mme Michèle FOURNEL donne pouvoir à M. Claude CARCELLER

M. Jacques ANDRIEUX donne pouvoir à M. Jean Paul BELLOC  
M. Jean Pierre GHIBAUT donne pouvoir à M. Jacques DONNADIEU  
M. André SIDERIS est désigné secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.**

**105-2005**

**Aménagement des sentiers de randonnée Plan Patrimoine Emploi**

Monsieur C. Carceller, rapporteur, explique que dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine hydraulique des communes du sud de la communauté, trois boucles de petite randonnée ont été mises en place avec le comité départemental de randonnée pédestre.

Monsieur C. Carceller précise que l'aménagement de ces boucles était prévu dans le cadre du programme et du financement global affecté au Plan Patrimoine Emploi. Pour la réalisation des travaux d'aménagement et de réouverture de chemins il est proposé de faire intervenir l'association Concordia dans le cadre de deux chantiers de jeunes bénévoles :

- Un chantier de mars à juin 2006 (2 volontaires) qui aurait pour vocation de mettre en place le matériel nécessaire au balisage des boucles de randonnée
- Un chantier d'été avec 12 volontaires permettant de réaliser les travaux de débroussaillage, de remontage de murets et de construction d'escaliers en bois pour les tronçons de chemin à forte déclivité.

Monsieur C. Carceller ajoute que la proposition faite par l'association dans ce sens prévoit une participation de la communauté au frais des chantiers d'un montant de 10 871 €, comprenant le matériel de chantier, le transport des jeunes volontaires et les frais d'encadrement. Le total de l'opération est estimé à 16 820 €, financé pour le reste par des subventions recherchées directement par l'association et par un autofinancement de sa part.

La communauté de communes devra en outre prévoir l'hébergement des jeunes volontaires durant les périodes de chantier, éventuellement au Campotel du Pouget ou dans des salles communales disponibles aux différentes périodes.

**Le Conseil, Oui l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver le principe d'intervention de l'association *Concordia* pour l'aménagement des boucles de randonnées du Plan Patrimoine Emploi dans le cadre de deux chantiers de jeunes bénévoles pour 10 871€.
- de valider la mise à disposition par la Communauté de communes d'un hébergement pour les jeunes volontaires durant les périodes de chantier par la Communauté de communes.

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET